

FICHE D'INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE CALCUL DES BOURSES NOÉ À L'INTENTION DES FAMILLES EN DEMANDE DE BOURSE

- ✦ Cette fiche d'information vous permet de prendre connaissance de notre procédure de calculs des bourses et des montants pouvant être alloués. Ce ne sont que des indicateurs et l'Action Jeunesse du FSJU, qui traite les dossiers, se réserve la possibilité de soutenir, au plus juste de ses possibilités, les demandes adressées.
- ✦ Le FSJU ne reçoit pas les demandes de famille en direct, qui doivent obligatoirement passer par l'organisateur du séjour, ni ne traite les réclamations en direct.
- ✦ Conformément au programme NOÉ pour la Jeunesse, seront rendus prioritaires les demandes de bourses pour les jeunes qui accèdent pour la première fois à un organisme de la Communauté (adhérent du FSJU).

Nous attirons votre attention sur le fait que les bourses vacances NOÉ seront accordées uniquement aux associations de jeunesse signataires de la Charte Fédératrice de Qualité. Cette Charte édicte des principes visant à assurer des prestations de qualité, dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur.



Notre commission étudiera au plus vite les dossiers complétés de tous les documents à joindre :

- Dernier avis D'IMPOSITION
- QUITTANCE DE LOYER
- 2 DERNIÈRES FICHES DE PAIE
- ATTESTATION CAF RÉCENTE (moins de 3 MOIS)
(De chaque parent, si mariés)
ou bien document Pôle emploi / RSA)

NOTRE CALCUL D'ÉLIGIBILITÉ :

- Enfants de moins de 18 ans, inscrit pour la première fois cette année à un ACM avec/sans hébergement.
- Les ressources de la famille (salaires ou autres revenus + CAF) - Loyer = X € divisé par le nombre de personnes au foyer = Y. Soit $Y / 30 \text{ jours} = \text{RESTE À VIVRE (RAV)}$
- D'autres critères peuvent être pris en compte tels que : la scolarisation en école juive, la participation régulière à un Talmud Torah, l'investissement au sein d'une association de jeunesse, la réalisation de séjours éducatifs sur le thème de l'identité juive et de la citoyenneté



SEULS LES DOSSIERS AVEC UN RAV ENTRE 15 € ET 30 €/JOUR et PAR PERS. SERONT ÉTUDIÉS



➤ POUR LES ACM avec hébergement (centres de vacances)

En moyenne, la bourse vacances ne peut excéder 250 € par enfant pour un séjour de 17 jours minimum.



➤ POUR LES ACM sans hébergement (centres aérés)

En moyenne, la bourse vacances ne peut excéder 50 € par enfant pour un centre de 7 jours minimum. Plusieurs semaines peuvent être prises en charge.

À Retourner impérativement à l'association de jeunesse partenaire

PROGRAMME FRANCE ÉTÉ 2019

CENTRE DE VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS

ORGANISATEUR DU SÉJOUR **

PREMIÈRE INSCRIPTION

*Association adhérente au FSJU ayant souscrit aux termes de la Charte qualité (liste disponible sur www.noepourlajeunesse.org)

** dans un organisme de la Communauté juive adhérent à la Charte de qualité FSJU.

Pour les enfants inscrits ci-dessous :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT	ÂGE	LIEU DU SÉJOUR	DATES DU SEJOUR	PRIX DU SEJOUR

ÉCOLE JUIVE Si oui, laquelle :

TALMUD TORAH

ASSOCIATION DE JEUNESSE :

SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR :

Entourer les mentions concernées

Marié(e)

Divorcé(e)

Famille recomposée

Autre :

PÈRE	PROFESSION	EMPLOYEUR	SALAIRE MENSUEL NET*	
			Temps plein	Temps Partiel
MÈRE			Temps plein	Temps Partiel
ALLOCATIONS FAMILIALES (QUOTIENT FAMILIAL) :				
INDEMNITÉS PÔLE EMPLOI €				
PENSION ALIMENTAIRE ÉVENTUELLE €				
AUTRE RESSOURCES (ENFANTS AU TRAVAIL, DIVERS) €				
TOTAL MENSUEL DES RESSOURCES (a)				
MONTANT DU LOYER MENSUEL:		€	(b)	

CALCUL D'ÉLIGIBILITÉ à compléter par l'organisme de jeunesse

Formule :

(a) Ressources – (b) Loyer / Personnes au foyer / 30 jours

= Résultat.....

(b)

Adresse de la Famille :

CP VILLE :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE :

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA DEMANDE :
DERNIER AVIS D'IMPOSITION + ATTESTATION CAF + BULLETIN DE SALAIRE (ou
PÔLE EMPLOI) DES PARENTS + QUITTANCE DE LOYER**

AIDES SOLLICITÉES OU OBTENUES POUR LE SÉJOUR

ORGANISMES	MONTANTS DES AIDES SOLLICITEES	MONTANTS DES AIDES OBTENUES
CAF	€	€
COMITÉ D'ENTREPRISE / CHÈQUES VACANCES	€	€
SERVICES SOCIAUX COMMUNAUTAIRES, CASI ...	€	€
DIVERS (DONS, PARRAINAGES)	€	€
BOURSE ACCORDÉE PAR L'ASSOCIATION ORGANISATRICE DU SÉJOUR PAR ENFANT	€	€

MONTANT POUVANT ÊTRE REGLÉ PAR LA FAMILLE : €

MONTANT RESTANT À PAYER À LA FAMILLE AVANT

BOURSE NOÉ :

€ BOURSE DEMANDÉE À NOÉ €